Nations Unies E/ICEF/2010/P/L.13

Conseil économique et social

Distr. limitée
30 mars 2010
Français
Original: anglais
¶
Pour action

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Session annuelle de 2010
1-4 juin 2010
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Iraq

Résumé

Le projet de descriptif du programme de pays pour l'Iraq est soumis au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif total de 7 936 000 dollars provenant des ressources ordinaires, sous réserve de la disponibilité de fonds et de 200 000 000 de dollars provenant d'autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spécifiques, pour la période 2011 à 1014.

* E/ICEF/2010/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Internet de l'UNICEF, avec le tableau des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du descriptif du programme de pays à la session annuelle du Conseil d'administration. Le descriptif révisé sera ensuite soumis pour approbation à la seconde session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration

Merci de recycler

Données de base†

(2008, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (de moins de 18 ans, en millions)	14,4
U5MR/taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	44
Insuffisance pondérale (%, modérée et sévère, 2006)	6[a/]
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2006)	84[b/]
Taux d'inscription scolaire dans le primaire (%, net garçons/filles, 2007)	87/82
Taux de survie dans le primaire 5 (%, 2004)	70
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%, 2006)	77
Utilisation de services d'assainissement améliorés (%, 2006)	76
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	..
Travail des enfants (%, enfants de 5 à 14 ans, 2006)	11
Revenu national brut par habitant ($US)	[c/]
Enfants d'un an ayant reçu le DPT3 (%)	62
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	69

† Pour obtenir des données nationales plus détaillées concernant les enfants et les femmes, consultez le site www.childinfo.org/.

[a/] Norme de croissance de l'enfant de l'Organisation mondiale de la santé.

[b/] Les estimations OMS/UNICEF/FNUAP/Banque mondiale pour 2005, ajustées pour tenir compte des sous-estimations dans les chiffres signalés et des erreurs de classification des décès maternels, sont de 300 pour 100 000 naissances vivantes. Voir http://www.childinfo.org/maternal_mortality.html

[c/] Revenu faible à moyen (976 $ à 3 855 $).

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. La situation en Iraq pendant la période de transition reste complexe et fragile, les facteurs politiques déterminant encore la manière dont un programme de développement peut être mis en œuvre avec succès et équitablement. Ces facteurs ont une influence sur la capacité de l'UNICEF à réaliser les droits fondamentaux des enfants et des femmes. Malgré ces difficultés, il est maintenant possible de promouvoir une approche novatrice et holistique du bien-être de l'enfant – ce qui est très important car plus de 15 millions d'Iraquiens ont moins de 18 ans.

2. Environ 23 % des Iraquiens sont pauvres. La qualité et la fourniture des services essentiels se sont considérablement détériorées depuis 1990, avec pour conséquence un fort ralentissement des progrès au niveau des principaux indicateurs du développement humain. Le climat d'insécurité chronique et l'effondrement des institutions, en particulier depuis 2003, ont entravé la fourniture des services de base. La santé mentale des femmes, des enfants et des adolescents en particulier s'est beaucoup détériorée. Les maladies qui se sont déclarées récemment et une forte sècheresse représentent des risques supplémentaires pour les enfants et les personnes qui s'en occupent. Les programmes nécessaires pour combler les lacunes dans les structures et les compétences des institutions du secteur public qui permettraient de relancer les services de base sont inadéquats, ne reposent pas sur des bases solides et sont souvent mal gérés. La décentralisation insuffisante des pouvoirs donnés aux gouvernorats a eu pour conséquence des disparités dans les ressources affectées aux personnels et à la maintenance des services publics. La reconstruction du secteur public iraquien est donc une priorité fondamentale.

3. La réalisation de presque tous les objectifs du Millénaire pour le développement est compromise, tout comme les cibles de l'initiative *Un monde digne des enfants* et de l'Éducation pour tous. Un grand nombre des politiques sont dépassées et l'environnementale politique ne met pas suffisamment l'accent sur les groupes vulnérables et les zones rurales. Il existe des disparités importantes entre les régions et l'inégalité entre les sexes s'est considérablement aggravée depuis 2003. La société civile est sous-développée et les possibilités de renforcement de la nation excluent les jeunes et les enfants. Les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements pris par l'Iraq au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard les femmes sont donc compromis.

4. L'objectif 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) se heurte à des problèmes tout à fait particuliers si l'on considère la part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté et la malnutrition largement répandue parmi les enfants et les femmes. Plus de 20 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un arrêt de croissance modéré et grave, alors que 25 % seulement des nourrissons sont exclusivement allaités au sein. La situation est encore aggravée par une insuffisance pondérale généralisée à la naissance et des carences en micronutriments. Près de 40 % des femmes en âge de reproduction sont anémiques. La sécheresse actuelle et une plus grande insécurité alimentaire risquent d'intensifier ces problèmes. Dans le secteur de la santé, l'accent est mis sur la santé curative plus que préventive. Les problèmes sécuritaires et la détérioration des institutions du secteur public iraquien sont accentués par « l'exode des cerveaux ». Les programmes élaborés pour remédier à cette situation sont axés davantage sur les symptômes que sur les causes profondes.

5. Le taux net de scolarisation dans le primaire a augmenté (87 % pour les garçons, 82 % pour les filles en 2007) mais il reste insuffisant pour atteindre l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) et celui de l'Éducation pour tous. Dans les zones rurales, la scolarisation des filles reste inférieure à 68 %. Seulement 3 % des enfants en âge préscolaire, 3 à 5 ans, sont scolarisés. Près de 9 enfants de moins de 15 ans sur 10 ne fréquentent pas régulièrement l'école, l'éducation des filles suscitant encore bien souvent des attitudes négatives. Beaucoup d'enfants ne parviennent pas à l'enseignement secondaire. Pour atteindre l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), le rapport entre filles et garçons qui est de 94,2 % dans le primaire tombe à 76,9 % dans le secondaire. Bien que davantage de possibilités soient offertes aux enfants et aux adolescents qui ont quitté l'école, les filles représentent à peine 25 % des étudiants de ces programmes. Les taux d'analphabétisme restent encore très élevés chez les femmes et représentent près du double de ceux des jeunes gens. L'absence d'une instruction de qualité est aggravée par des programmes scolaires incapables de préparer les jeunes à affronter le marché du travail, ce qui se traduit par un taux de chômage de 30% chez les jeunes de 15 à 24 ans. Une politique formelle dans le secteur de l'éducation est seulement maintenant en cours d'élaboration.

6. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 44 pour 1 000 naissances vivantes, alors que le taux de mortalité maternelle, 84 pour 100 000 naissances vivantes, est le double de celui des pays voisins de l'Iraq. La situation concernant le nombre élevé d'infections respiratoires aiguës et de maladies diarrhéiques chez les enfants est aggravée par une insuffisance pondérale généralisée à la naissance, des soins néonataux inadéquats et des pratiques d'alimentation inappropriées des

nourrissons et des jeunes enfants. Les vaccinations de routine ont diminué du fait que la violence a empêché les équipes de vaccination d'atteindre la population. En 2008, le taux de vaccination contre la rougeole est tombé à moins de 80 % dans 45 des 114 districts, ce qui a eu pour conséquence plus de 38 000 cas de rougeole et près de 200 décès. Bien qu'il y ait encore des obstacles considérables à surmonter pour atteindre l'objectif 4 (Réduire la mortalité infantile) et l'objectif 5 (Améliorer la santé maternelle), des progrès importants sont toujours possibles. Les mesures prises associent généralement la réforme des politiques nationales à des interventions spécifiques à une région au niveau des gouvernorats; elles sont axées principalement sur les zones où la vulnérabilité des enfants est la plus grande et sur accroissement d'investissements ciblés dans les domaines de la santé maternelle, néonatale et infantile.

7. Le Gouvernement iraquien signale l'insuffisance des progrès réalisés au niveau de l'objectif 6 (Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies) en octobre 2009[1], principalement au niveau de la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Bien que le nombre de cas de VIH enregistrés reste très bas, avec un taux de prévalence inférieur à 1 %[2], les facteurs de vulnérabilité qui y sont associés augmentent et représentent une priorité politique urgente.

8. La réalisation de l'objectif 7 (Garantir la durabilité environnementale) relative à l'approvisionnement en eau potable se poursuit avec difficulté. L'Iraq est confronté à une crise aiguë dans le domaine de l'eau imputable essentiellement à l'absence d'un cadre constitutionnel et législatif et une capacité d'approvisionnement insuffisante. Il y a fréquemment des fuites ou des ruptures dans les principaux réseaux d'eau courante et le mélange d'eaux usées et d'eau potable qui en résulte met en danger une grande partie de la population. Les eaux usées sont généralement rejetées à l'état brut dans les canalisations et la collecte des déchets laisse à désirer. Il y a de fortes disparités entre les zones rurales et urbaines et près de la moitié des usagers des services d'approvisionnement en eau et un quart de ceux des services d'assainissement signalent qu'ils ne sont pas fiables. La gestion durable des ressources reste un problème majeur.

9. L'Iraq se trouve également face à un environnement protecteur sérieusement affaibli. Les risques considérables que courent les enfants et les femmes mettent en danger les engagements pris par l'État au titre de la Déclaration du Millénaire. Le système de protection sociale devrait être renforcé pour devenir plus proactif et fondé sur les droits. Le manque de données, tout comme les connaissances et compétences dépassées des professionnels, entrave tout exercice de planification fondée sur des preuves. Les lois en matière de protection, respectueuses de l'enfant et sensibles aux différences entre les sexes, sont lacunaires et leur application reste peu satisfaisante. Bien qu'il n'y ait pas de données précises, beaucoup d'enfants et d'adolescents sont exposés à une violence extrême, à l'exploitation et aux mauvais traitements et des cas de violence sexuelle font leur apparition. Les enquêtes concernant les actes délictueux perpétrés à l'encontre des femmes sont entravées par le manque de compétences, de formation et de sensibilisation. Le système judiciaire pour les mineurs n'est pas conforme aux normes internationales et exige une réforme urgente.

---

[1] Présentation de l'Organisation centrale pour les statistiques et les technologies de l'information aux partenaires de l'ONU, octobre 2009.

[2] Ibid., « Personnes de 15 à 49 ans vivant avec le VIH, 2006 ».

10. Le traitement des enfants handicapés est de plus en plus préoccupant et met en évidence une trop grande dépendance du placement en institutions. Le pourcentage élevé d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent, estimé à 11 %, est une violation des engagements pris par l'Iraq au titre des conventions internationales.

11. En dépit de certains progrès, pratiquement toutes les observations finales du Comité des droits de l'enfant, présentées en 1998 sur le rapport de l'État partie, n'ont toujours pas été suivies d'effet. Elles font état notamment de la nécessité de renforcer les mécanismes d'application des lois, du manque de coordination entre les entités s'occupant des enfants, de l'absence d'un mécanisme indépendant pour traiter les violations des droits de l'enfant, du manque de données ventilées, de l'insuffisance des ressources budgétaires affectées aux activités concernant les enfants et d'une faible connaissance des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, de l'inadéquatie des mesures visant à garantir la scolarisation des filles, en particulier dans les zones rurales, des irrégularités dans les enquêtes sur les cas d'abus et de mauvais traitements, de la médiocrité des services pour enfants handicapés, du travail très répandu des enfants et de la situation de ceux qui vivent ou travaillent dans la rue et d'un système judiciaire pour mineurs non conforme aux normes internationales.

12. Du côté positif, le Gouvernement a décidé de préparer un deuxième rapport de l'État partie qui servira de référence pour le suivi de l'application de la Convention. L'Iraq a également ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention en septembre 2007. Aucune mesure n'a encore été prise pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes. Les préoccupations exprimées dans de nombreuses observations du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard les femmes depuis l'an 2000 restent toujours d'actualité. Elles portent notamment sur la violence à l'encontre les femmes, les taux élevés d'analphabétisme et la mauvaise santé des femmes en général.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération antérieure, 2007-2010

Principaux résultats obtenus

13. S'appuyant sur les recommandations de l'examen à mi-parcours réalisé en 2008, le programme a changé d'orientation pour remédier aux lacunes importantes en matière de politique sociale et de capacité institutionnelle par l'analyse et la recherche fondées sur des preuves dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (dénommées ci-après « les Conventions ») et des Objectifs du Millénaire pour le développement. En même temps, certains éléments de la fourniture de services ont été revus à la baisse. L'UNICEF a instauré un dialogue en vue de prendre l'initiative de la reconstruction du secteur de l'éducation de base et il a assumé un rôle consultatif avec ses partenaires sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ceci est conforme au Plan de développement national pour la période 2010-2014 et à la Stratégie nationale de développement qui l'a précédé, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2011-2014, aux engagements pris au titre des deux Conventions et à l'initiative *Un monde digne des enfants*.

14. La collaboration entre l'Iraq et l'UNICEF est axée sur cinq programmes : survie; croissance et développement des jeunes enfants; apprentissage de qualité et développement; eau, assainissement de l'environnement et hygiène; protection de l'enfant et participation; planification, sensibilisation, communication, connaissances et interventions stratégiques (PACKS), qui ont modifié les politiques, la sensibilisation, les partenariats et le programme de communication pour mieux répondre à la situation du pays en évolution. Tous les programmes comportent des éléments autonomes sur le renforcement des politiques et systèmes nationaux. Les programmes de protection de l'enfance et PACKS ont subi des modifications importantes pour prendre en compte les activités de l'UNICEF en matière de renforcement de la gestion des connaissances et d'appui à des mesures de sensibilisation fondées sur des preuves.

15. Au niveau politique, les principaux résultats ont été notamment les suivants : a) élaboration d'un cadre pour une Stratégie nationale de l'éducation et développement des capacités des principaux collaborateurs du Ministère de l'éducation/enseignement supérieur en matière de planification stratégique de l'enseignement, en partenariat avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; début de l'élaboration d'une politique nationale concernant l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement; mise en œuvre d'un plan stratégique national pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Parmi les autres résultats importants, nous retiendrons : a) le renforcement de la base des connaissances par le lancement de la base de données IraqInfo et l'achèvement d'une analyse de la situation en Iraq; b) amélioration de l'accès à de l'eau potable et à de meilleurs services d'assainissement pour 1,5 million de personnes; c) soins psychosociaux dispensés par plus de 1 500 enseignants qualifiés à près de 50 000 garçons et filles dans six gouvernorats; d) campagnes de vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la poliomyélite pour plus de 90 % des enfants de moins de 5 ans et l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaires grâce à la remise en état des installations; e) mise en place d'un mécanisme de suivi et d'établissement de rapports sur les violations graves des droits de l'enfant, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Les capacités d'évaluation et de réaction de chaque gouvernorat ont été renforcées dans le cadre de partenariats avec des organisations internationales non gouvernementales.

Leçons à retenir

16. L'Iraq a les caractéristiques d'un pays à revenu intermédiaire mais il est confronté à de sérieux problèmes après conflits. Le climat d'insécurité constant qui règne dans la capitale et son caractère explosif affectent les enfants et les personnes qui s'en occupent et limitent les capacités opérationnelles de l'UNICEF. L'examen à moyen terme a en particulier mis en lumière le fait que les possibilités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les 18 gouvernorats varient considérablement. Il est de plus en plus évident qu'il ne sera possible d'atteindre ces objectifs que si la gestion des programmes est décentralisée et si les systèmes d'appui évoluent, les programmes cibles élaborés pour les gouvernorats étant complétés par des allocations budgétaires proportionnelles pour les enfants. Il serait plus nécessaire que jamais de collaborer avec un plus large éventail de partenaires. La méthode fondée sur des domaines d'intervention – utilisée depuis 2008 – représente une base utile pour la programmation en aval. La stratégie de

communication au service du développement devrait être plus largement utilisée afin de modifier les attitudes et les comportements.

17. Le passage à des mesures de soutien des politiques en amont et au développement de capacités ayant un impact plus fort a été d'importance cruciale pour faciliter l'actualisation des politiques et des systèmes. Ceci a permis de répondre au besoin urgent de l'Iraq en ressources humaines et de renforcer la programmation axée sur les connaissances grâce au soutien apporté à l'application des lois, des conventions et des plans d'action et à l'évaluation des compétences nécessaires. Dans le cadre du programme PACKS, le rôle de la planification générique a été repensé pour y inclure des responsabilités spécifiques, notamment dans les domaines de : a) la surveillance de l'élaboration et du suivi du descriptif du programme de pays, du plan d'action et du programme de travail annuel du programme de pays et b) la gestion des études et des évaluations à incorporer dans les programmes futurs.

18. Une dernière leçon importante à retenir en matière de gestion est qu'un programme de développement complexe ne peut être exécuté à distance, comme ceci a été le cas pour le programme précédent à partir de la Jordanie, bien qu'il se soit avéré efficace et rapide en dépit de l'instabilité de la situation sur le terrain. Avec le retour de l'UNICEF en Iraq au cours du deuxième semestre 2009, la présence de fonctionnaires internationaux de haut rang à Bagdad s'est révélée de la plus grande importance pour rétablir la crédibilité du Fonds aux niveaux les plus élevés et pour obtenir un appui pour les programmes, même s'il est difficile d'accéder à l'extérieur de la Zone internationale de la ville. L'UNICEF doit rester vigilant face aux obstacles importants imposés par des conditions opérationnelles en évolution constante. Le renforcement des capacités sur le terrain devrait se poursuivre, sur la base de procédures innovantes de sous-traitance et de contrôle susceptibles de réduire au minimum les risques auxquels sont exposés les membres du personnel.

Le programme de pays pour la période 2011-2014

Tableau récapitulatif du budget

	(En milliers de dollars des États-Unis)		
Programme	*Ressources ordinaires*	*Autres ressources*	*Total*
Apprentissage de qualité et développement	794	75 000	75 794
Survie et croissance	794	30 000	30 794
Eau, assainissement et hygiène (WASH)	873	30 000	30 873
Protection de l'enfance	555	24 000	24 555
Planification, sensibilisation, communication, connaissances et interventions stratégiques (PACKS)	2 936	18 000	20 936
Dépenses intersectorielles	1 984	23 000	24 984
Total	**7 936**	**200 000**	**207 936**

Processus de préparation

19. Le Plan national iraquien de développement et les priorités nationales émergentes ont fourni des orientations pour l'établissement du programme de pays, tout comme la Stratégie de réduction de la pauvreté et le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Les examens sectoriels annuels qu'il a réalisés en novembre et décembre 2009 avec ses homologues ont encore aidé à le peaufiner. Les consultations menées lors d'une réunion stratégique conjointe en janvier 2010 à Bagdad avec les principaux homologues du Gouvernement, sous l'égide du Ministère de la planification et de la coopération pour le développement, ont permis d'obtenir des contributions précieuses pour des secteurs spécifiques.

20. Le présent programme de pays a été soigneusement harmonisé avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2011-2014, ce qui a comporté des consultations étendues avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile. Les résultats du Plan-cadre ont servi de base aux objectifs des composantes du programme de l'UNICEF du fait que l'Iraq n'a pas présenté de rapport sur les Conventions depuis longtemps et qu'il n'a pas été possible de donner pleinement suite aux recommandations.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

21. L'objectif principal est de garantir que les enfants sont réellement au centre du programme iraquien de développement et qu'ils pourront pleinement se réaliser grâce à une politique favorable assurant l'intégration et l'harmonisation des services qui leur sont destinés dans des domaines tels que la protection, la participation, le bien-être et le développement de l'enfant, s'inspirant de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles, des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire.

22. L'appui de l'UNICEF portera sur l'élaboration d'une politique nationale en faveur des enfants; il aidera à mettre en place des mécanismes de travail institutionnels, à garantir des engagements budgétaires de la part du Gouvernement pour les enfants et les adolescents et à renforcer les systèmes de rassemblement et analyse des preuves. Compte tenu de la date butoir de 2015 pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de pays se concentrera essentiellement et globalement sur leur réalisation axée, cependant, sur une structure géographique. Ceci devrait contribuer non seulement à des avancées au niveau de tous les objectifs mais aussi à celui des Articles 2, 6, 12, 24, 26, 27, 28, 29, 39 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

23. L'UNICEF renforcera ses activités à trois niveaux, comme l'indique l'examen à mi-parcours : a) *au niveau national*[3], en soutenant des politiques et des lois favorables aux enfants et aux femmes; b) *au niveau du pays dans son ensemble*, par l'intégration des principales interventions concernant les enfants dans tout le pays; c) *au niveau d'une région donnée*, en se concentrant sur l'intégration d'investissements multisectoriels dans des communautés ciblées. Cette démarche répond aux demandes réitérées du Gouvernement pour la réalisation d'activités en

[3] La Constitution reconnaissant l'autorité du Gouvernement régional kurde au nord de l'Iraq, le Programme de pays reprend la terminologie « au niveau national » et « au niveau du pays dans son ensemble »

amont et reconnaît le fait que l'Iraq s'efforce toujours plus de maîtriser ses besoins quotidiens en matière de fourniture directe de services. Une capacité accrue de développement comprend la réforme des systèmes, en mettant l'accent sur les droits des enfants et des femmes. L'expérimentation de modèles au niveau local aura pour but de promouvoir des structures et des investissements centrés sur les enfants afin de réduire les disparités.

24. L'UNICEF assumera un rôle plus proactif en rassemblant toutes les parties prenantes qui travaillent pour les femmes et les enfants et en étant le catalyseur de leurs activités, tout en recherchant des possibilités de les valoriser. Cette démarche favorisera l'utilisation plus large d'une base élargie de preuves concernant les problèmes liés aux enfants et d'analyse, grâce au renforcement des systèmes pertinents de gestion de l'information. Des partenariats étendus permettant aux femmes et aux enfants d'avoir plus facilement accès au savoir-faire et à des connaissances et technologies innovantes permettront de progresser aux niveaux de la sensibilisation et de la participation. Ces partenariats devraient englober des compagnies pétrolières et de télécommunications, des universités et des organisations sportives et artistiques. L'UNICEF forgera aussi des partenariats au niveau mondial en vue d'élargir les possibilités de promotion des droits des enfants et des femmes. La coordination et la collaboration entre programmes sectoriels seront améliorées afin d'intégrer les questions transversales.

25. L'insécurité ambiante a aggravé les faiblesses chroniques. L'UNICEF contribuera à renforcer la préparation préventive aux situations d'urgence et les moyens d'y faire face. Bien que des améliorations aient clairement été enregistrées dans le contexte humanitaire, l'UNICEF veillera au maintien de la capacité de réaction à des situations d'urgence soudaines et émergentes, notamment épidémies, attaques avec beaucoup de morts et de blessés, catastrophes naturelles et déplacements. L'action humanitaire continuera à s'écarter de l'assistance directe à des personnes pour concevoir et mettre en œuvre des solutions durables et établir une passerelle solide vers la programmation d'activités de reprise et de développement. Des solutions adaptées seront mises en œuvre aux niveaux des districts ou des gouvernorats en vue d'identifier des solutions durables pour quelques 4 millions et demi d'Iraquiens. Ces solutions seront mises en œuvre en partenariat avec tout l'éventail des parties prenantes identifiées localement et avec la participation active fortement encouragée de la société civile. Les homologues joueront des rôles essentiels. Les ONG partenaires seront sollicitées en fonction de leurs compétences techniques et de leur présence sur place. En ce qui concerne les domaines dans lesquels un appui technique sera apporté pour la gestion des risques de catastrophe, l'accent sera mis sur le renforcement des institutions nationales afin de consolider leur capacité d'adaptation, sur l'élaboration et le renforcement des méthodes d'évaluation des risques de catastrophe et des systèmes d'alerte rapide, sur une meilleure utilisation des connaissances et des innovations et sur la réduction des facteurs de risque associé au développement.

26. Enfin, ce processus a pour but de déterminer quels sont les objectifs du Millénaire pour le développement qu'il est possible d'atteindre et où, et quels investissements importants les parties prenantes seront appelées à faire. Une « bande » de zones géographiques ayant des problèmes similaires sera définie sur la base a) d'indicateurs des objectifs, b) de la contribution attendue à la construction de la paix et à la stabilité au niveau national et c) de l'intégration avec d'autres interventions de l'ONU. Les principaux résultats sectoriels s'enchaîneront plus

méthodiquement les uns après les autres, au début année par année, et ils serviront de base aux résultats intermédiaires escomptés. Cette vision de l'avenir englobe un objectif de collaboration avec l'Iraq pour qu'il se hisse au rang de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2014.

Rapport avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

27. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs de développement national par a) l'intégration des dispositions des Conventions dans la Constitution et les politiques annexes, la législation et par le renforcement des mécanismes de surveillance, b) la mise au point de systèmes intégrés de gouvernement en matière d'éducation, de santé et de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de protection de l'enfance, c) une meilleure qualité des services de santé et de nutrition et l'amélioration de leur accès, d) l'augmentation des taux de scolarisation, de rétention et de réussite scolaires et la diminution des disparités entre les sexes au niveau d'une éducation de base de meilleure qualité, e) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement, et des pratiques d'hygiène personnelle plus satisfaisantes, f) la création d'un environnement pacifique durable pour les enfants vulnérables à la violence, aux mauvais traitements, à l'exploitation et à la négligence, conformément aux normes internationales. Les possibilités de participation des enfants et des jeunes à la prise de décision sous-tendent toutes ces démarches.

28. Le programme de pays reflète ainsi la philosophie et « l'empreinte intégrée » de l'ONU qui ont inspiré les cinq domaines prioritaires d'intervention du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il contribue en particulier aux résultats 1, 2, 3, 4 et 5 du PNUAD par le soutien apporté a) à l'amélioration de la gouvernance, y compris la protection des droits de l'homme, b) à une croissance économique inclusive, équitable et durable, c) à la gestion de l'environnement et au respect des traités internationaux sur l'environnement et des obligations qui en découlent, d) à un meilleur accès à des services essentiels de qualité et e) à l'investissement dans le capital humain et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des enfants.

29. Le programme de pays est de même en harmonie avec les résultats et les cibles de la Stratégie de réduction de la pauvreté grâce au soutien apporté dans les domaines de l'amélioration des normes sanitaires pour les pauvres, l'augmentation des taux de scolarisation dans le primaire, l'amélioration des conditions de vie des pauvres, une protection sociale favorable aux pauvres et aux enfants et d'une plus grande équité au niveau des sexes.

Rapport avec les priorités internationales

30. La Convention relative aux droits de l'enfant reste le phare du programme de pays. En mettant plus fortement l'accent sur les partenariats, la structure du programme de pays soutient les efforts d'harmonisation consentis par les donateurs conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La Déclaration du Millénaire et les engagements fondés sur les droits qui en découlent, les huit objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration et le Plan d'action de l'initiative *Un monde digne des enfants* l'ont inspiré. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes orientera

les questions liées à l'égalité des sexes. De plus, les cinq domaines prioritaires du Plan stratégique à moyen terme ainsi que les engagements fondamentaux de l'UNICEF pour les enfants dans des situations d'urgence, sont pleinement pris en compte dans les résultats attendus, notamment l'amélioration de la qualité de services spécifiques et le traitement de problèmes courants d'efficacité de la gouvernance.

Composantes du programme

31. Les quatre composantes principales du programme – Survie et croissance; eau, assainissement et hygiène; apprentissage de qualité et développement; protection de l'enfance – seront fondées sur les travaux réalisés dans le cadre du programme de pays précédent, avec les principaux ajustements stratégiques mentionnés précédemment. Chaque composante, mettant l'accent sur des politiques favorables aux enfants et l'amélioration de l'accès à des services de qualité, comprendra au maximum les objectifs de deux composantes du programme, tout en intégrant les principes de réduction des risques de catastrophe et de préparation à des situations d'urgence. La stratégie PACKS (Planification, sensibilisation, communication, connaissances et interventions stratégiques) aura le rôle d'un service intersectoriel créant un environnement propice à une bonne gestion des connaissances et à des activités de sensibilisation fondées sur des preuves de même qu'à la promotion de modes de vie sains au niveau communautaire.

32. **Survie et croissance**. Le programme investira dans les objectifs de deux de ses composantes principales : renforcement de la capacité du Gouvernement iraquien à mettre en place un cadre politique responsable et appui à des mécanismes de mise en œuvre pour la prestation de services de base de qualité. Un appui sera donné en priorité aux prestataires de soins de santé primaires aux niveaux du pays et des gouvernorats ainsi qu'à la société civile afin de leur permettre de mieux formuler, suivre et évaluer des politiques et des programmes en matière de nutrition et de santé sensibles aux différences entre les sexes, favorables aux enfants et fondés sur des preuves.

33. Le deuxième objectif sera atteint grâce à l'appui donné au Gouvernement pour améliorer les possibilités d'accès des femmes et des enfants à des soins de santé primaires de qualité et à leur utilisation. Il s'agira essentiellement d'aider le Ministère de la santé à garantir aux enfants et aux femmes un accès équitable à des services de qualité dans les domaines de la santé maternelle, des soins néonataux et de la nutrition, y compris la prévention primaire du VIH chez les femmes dans le contexte de la santé de la mère et de l'enfant, des services volontaires de conseil et de test et la prévention de la transmission du VIH-Sida de la mère à l'enfant. Des interventions spécifiques dans le domaine de la nutrition pour traiter les problèmes d'arrêt de croissance, d'anémie et autres questions prioritaires comprendront l'administration de suppléments en fer, en acide folique et en iode; l'iodation généralisée du sel et l'enrichissement de la farine de froment; des contrôles ciblés de la croissance. L'accent sera mis sur les disparités existant entre les différentes régions du pays pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les blessures dont sont victimes les enfants et auxquelles sont imputables une bonne partie des décès d'enfants de 1 à 17 ans seront également prises en compte. Les campagnes de vaccination menées dans le cadre d'une démarche visant à atteindre chaque district seront accélérées et de nouveaux vaccins seront introduits afin de réduire la prévalence des principales maladies mortelles pour les enfants. Des

partenariats seront conclus avec des universités locales, des institutions mondiales de santé publique importantes, le secteur privé et des organisations non gouvernementales pour mener des recherches au niveau opérationnel, assurer le suivi des programmes et le développement de nouvelles stratégies.

34. **Eau, assainissement et hygiène**. Le programme contribuera à améliorer l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. L'accent sera mis sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en donnant aux autorités et à la société civile la possibilité de formuler, dans ces domaine, des politiques et des systèmes fondés sur des preuves plus satisfaisants, favorables aux enfants et sensibles aux différences entre les sexes, ainsi que d'en assurer le suivi et l'évaluation. La priorité sera donnée à l'élaboration d'une politique nationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La deuxième priorité consistera à faire en sorte qu'un total de 2 millions de personnes appartenant à des communautés vulnérables bénéficient de possibilités, nouvelles ou améliorées, d'accès à des services durables d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de collecte des déchets. La programmation et le renforcement des capacités au niveau des gouvernorats feront l'objet d'une plus grande attention. Un soutien sera apporté à la mise en place d'un mécanisme fonctionnel de partage des coûts entre les parties prenantes concernées, par la promotion de l'établissement de liens entre les pouvoirs publics, les instituts de recherche et universitaires afin de renforcer la gouvernance dans le secteur de l'eau. Le programme conduira des projets de démonstration de technologies appropriées et de méthodes respectueuses de l'environnement, renforcera la participation des communautés, des femmes et des jeunes et introduira la stratégie WASH dans les écoles. La remise en état des infrastructures traditionnelles devrait diminuer.

35. **Apprentissage de qualité et développement**. Le programme contribuera à garantir que le Gouvernement iraquien offre à un plus grand nombre de femmes et d'enfants de meilleures possibilités d'accès à un enseignement de qualité et de son utilisation. Plus précisément, 98 % des enfants de gouvernorats sélectionnés, en particulier des filles, auront accès à un enseignement primaire de qualité, inclusif et portant sur les compétences pour la vie. Ce programme contribuera aussi à l'élaboration de politiques et de systèmes reposant sur des preuves, respectueux des enfants et sensibles aux différences entre les sexes aux niveaux du pays et des gouvernorats, à l'appui du droit de tous les enfants à avoir accès à un enseignement de base de qualité. Les écoles modèles amies des enfants seront plus nombreuses et l'engagement communautaire sera plus large. Il sera particulièrement important de soutenir la mise en place de programmes de sensibilisation à l'éducation au niveau des gouvernorats, ainsi que l'autonomisation et la participation plus larges des dirigeants des communautés et des familles. Des partenariats plus étendus seront créés avec des universités afin de renforcer le développement professionnel des enseignants, et aussi avec le secteur privé en vue d'accroître les investissements dans la construction et la remise en état des écoles.

36. **Protection de l'enfant**. Dans le contexte de l'objectif de sa première composante, le programme accélèrera le renforcement des mécanismes de protection de l'enfance en Iraq, en permettant simultanément à l'État d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de protection des garçons et des filles conformes aux conventions internationales et à la Constitution et à la législation du pays. L'objectif de la deuxième composante du programme portera sur l'obligation pour l'État iraquien d'institutionnaliser la justice pour les enfants ainsi que les

moyens de prévention et de protection pour lutter contre les violations des droits de l'enfant, notamment contre la violence d'ordre sexuel. Le programme assurera la promotion de la justice réparatrice pour mineurs et de l'amélioration des systèmes de collecte de données en vue de renforcer la capacité de l'État à faire rapport sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Le développement professionnel des personnes qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfance sera assuré en collaboration avec les universités. Des informations sur la prévention du VIH seront diffusées aux enfants et adolescents non scolarisés et le renforcement des services de protection sera axé sur des domaines tels que soutien psychosocial au niveau communautaire lié à des programmes d'apprentissage de qualité, de développement et de survie, de croissance et de développement des jeunes enfants.

37. **Stratégie PACKS**. Cette composante du programme comprend des activités de communication et de partenariat stratégiques, notamment un Programme de communication au service du développement; la planification, le suivi et l'évaluation des programmes; la mise en œuvre des programmes, la coordination et les interventions dans des situations d'urgence. Ces dernières sont intégrées dans toutes les sections et la présence d'un coordonnateur spécial viendra les renforcer. La stratégie PACKS aura pour premier résultat de contribuer à plus d'efficacité, de responsabilité et de participation en matière de gouvernance aux niveaux national et sous-national. Les gouvernorats, les autorités nationales et la société civile verront leurs capacités renforcées pour élaborer, au niveau des gouvernorats, de meilleurs Plans de développement de l'enfant qui permettront ensuite de mettre en place des politiques sociales en faveur des enfants. Ceci devrait permettre la réalisation du programme des Villes amies des enfants qui sera un élément essentiel de la programmation par région et le lancement du mouvement « Un Iraq digne des enfants », englobant responsables, communautés, familles et les enfants eux-mêmes. L'objectif visé en premier lieu est l'intégration des jeunes afin d'assurer effectivement leur participation dans les services, la gouvernance et les institutions législatives aux niveaux national et sous-national.

38. Le deuxième résultat consistera à entreprendre, à l'intention des Iraquiens vulnérables, des projets stratégiques de recherche axés sur l'élaboration de politiques sensibles aux différences entre les sexes, notamment transferts de moyens d'aide sociale ayant fait leurs preuves. L'accent sera mis sur la recherche et des activités de plaidoyer en faveur d'une budgétisation sociale à tous les niveaux qui soit plus importante, sensible aux différences entre les sexes et favorable aux enfants. IraqInfo, la méthodologie d'enquête à indicateurs multiples (MICS 4), et d'autres éléments des systèmes de données nationaux seront renforcés afin de créer une banque solide de connaissances axées sur les enfants pour faciliter la prise de décisions sur la base de preuves, la planification, le suivi et l'évaluation. Des partenariats innovants seront recherchés afin de mobiliser des ressources et de mener des campagnes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant. La stratégie PACKS permettra en particulier de donner plus de visibilité à l'UNICEF dans les limites des impératifs de sécurité.

39. **Les dépenses intersectorielles** couvrent les frais de personnel et ceux relatifs aux technologies de l'information et de la communication, à la sécurité et à la logistique.

Principaux partenariats

40. Les partenariats entre les secteurs public et privé axés sur l'utilisation de nouvelles technologies à l'appui de résultats en faveur des enfants seront d'importance cruciale. Des alliances stratégiques avec les milieux universitaires, la société civile et les entreprises élargiront et renforceront la base des connaissances et étendront leur influence. Les partenariats avec les fonds, programmes et institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et autres institutions financières internationales, les donateurs, les organisations régionales comme la Ligue des États arabes, les conseils des gouvernorats, les organisations de la société civile, les médias et les enfants et les jeunes seront renforcés. L'UNICEF facilitera le « jumelage » des villes à l'appui du programme Des villes amies des enfants et, sur le même modèle, celui d'institutions académiques en vue de promouvoir la recherche dans des domaines concernant les enfants.

Suivi, évaluation et gestion du programme

41. Le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement est le partenaire principal et le coordonateur de tout le processus de planification et d'approbation du programme de pays. La mise en œuvre et l'administration des programmes relèvent des ministères et départements responsables. Au niveau sous-national, les administrations des gouvernorats et des districts, avec les départements concernés, assumeront la responsabilité du partenariat au niveau local. Les programmes de travail annuels pour atteindre l'objectif de chaque élément du programme feront l'objet d'examens trimestriels et annuels et seront pris en compte dans les examens annuels et ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). À cet effet, la présence de l'UNICEF sur le terrain dans tout le pays sera renforcée pour faciliter plus largement l'interaction avec les gouvernorats et au niveau national.

42. Des activités plus importantes de collecte et d'utilisation des données, notamment par le biais de la méthodologie d'enquête à indicateurs multiples, d'un recensement national, d'enquêtes sur les jeunes et du système IraqInfo, orienteront l'élaboration des politiques en amont et amélioreront les rapports sur les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Études et évaluations seront communiquées aux parties prenantes concernées. Les activités de collecte de données pour chaque objectif des composantes du programme seront regroupées dans le Plan intégré de suivi et d'évaluation, associé au cadre de suivi du PNUAD et intégrant les principaux indicateurs. L'UNICEF participera activement à ces efforts.